

## Organisation du travail à la CE CEPAC « Il faut que cela soit profitable à chacun »

Force est de constater qu'un « minuscule virus » est venu perturber l'organisation mondiale du travail et nous rappeler que « l'humain des temps modernes » n'était pas le seul maître à bord et ce malgré la 5G naissante et le travail 2.0.

Au plus fort de la crise sanitaire la CEPAC a déployé auprès des directions le télétravail de manière massive. A ce jour, le pourcentage de télétravailleurs a diminué fortement, mais pas de « manière uniforme et au gré des directions ». Ce manque de « visibilité et de cohérence » interroge certains salariés sur une politique juste et accessible à tous.

**Bref, quelle sera l'organisation du travail de la CEPAC dans les mois à venir au sein des services supports et surtout au sein du réseau ?** A ce jour, chaque directoire cherche les bons réglages entre le travail en présentiel et le travail à distance : 2 jours, 3 jours, 4 jours ?

Il est clair que cette crise sanitaire a soulevé certains points de faiblesse au sein de la CEPAC dont le manque d'ordinateurs portables. En réponse, la direction va fournir prochainement des ordinateurs professionnels nomades à tous ses salariés afin d'augmenter le panel des métiers éligibles.

Par principe, nos élus ne sont pas opposés à ces réflexions sur « l'organisation du travail au sens large du terme », à la seule condition que cela soit inscrit dans **une démarche égalitaire entre tous les salariés et profitable aux clients, tout en gardant du lien social et en respectant la vie privée-professionnelle, et bien évidemment sur la base du volontariat.**

Nous sommes dans une phase d'attente : les salariés attendent leur ordinateur portable, ils attendent les nouveaux masques en tissu, ils attendent les gels hydro-alcooliques à l'entrée des agences, **ils attendent toujours la prime COVID tant méritée par les premiers de cordée sanitaire en agence et en service support ! Mais les salariés de la CEPAC attendent par-dessus tout de la confiance, de la reconnaissance, de la bienveillance qui ne sont pas de vains mots ! Actuellement ces belles valeurs ne sont pas vraiment au rendez-vous et l'excès d'exigence peut être contre-productif !**

Le bureau Syndical  
[Agir pour Construire...Ensemble !](#)  
Syndiquez-vous, rejoignez le SU-UNSA





## Bulletin d'adhésion 2020

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_

MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

### Tarif des Cotisations annuelles 2020

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	93 €	31,62€	9,30€
B	99 €	33,66€	9,90€
C	106 €	36,04€	10,60€
D	112 €	38,08€	11,20€
E	120 €	40,80€	12,00€
F	127 €	43,18€	12,70€
G	144 €	48,96€	14,40€
H	165 €	56,10€	16,50€
I	182 €	61,88€	18,20€
J	203 €	69,02€	20,30€
K	214 €	72,76€	21,40€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

**Paiement par prélèvement :**  
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel**  (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

